RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2K AUTOS
Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros
Société en liquidation
Siège social : [redacted]
900.841.214 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre, à dix heures, les associés de la société 2K AUTOS, SAS au capital de 5.000 euros, divisé en cinq mille actions d'un euro chacune, ont tenu au siège social, l'Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Président.

Sont présents :

Monsieur Karim MAHIOU,
Propriétaire de deux mille cinq cents actions, ci…2.500 actions
Monsieur Khelifa AMMOUR,
Propriétaire de deux mille cinq cents actions, ci...2.500 actions

Total des actions des associés présents : 5.000 actions sur les 5.000 actions composant le capital social.

Monsieur Karim MAHIOU, préside la réunion en sa qualité de Liquidateur de la société.

Le Président constate que la totalité des 5.000 actions ayant droit de vote étant représentée, l'Assemblée peut valablement délibérer. En conséquence, il déclare l'Assemblée régulièrement constituée.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- Les copies des lettres de convocation ;
- Le compte de Liquidation ;
- Le texte des projets de résolutions.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation ;
- Examen et approbation du compte de liquidation et répartition pour solde de tout compte ;
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de liquidation ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport du Liquidateur et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION
Approbation du compte définitif de liquidation

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de 422 euros, inférieur au capital social.

L'assemblée générale constate, en conséquence, qu'un remboursement partiel du capital sera effectué aux associés au prorata de leurs apports respectifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
Clôture définitive de la liquidation

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation de la Société 2K AUTOS dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour, donne quitus au Liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité .

TROISIEME RESOLUTION
Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Khelifa AMMOUR



Karim MAHIOU

